



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6259^e séance

Jeudi 14 janvier 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/684)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/684)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Sous-Secrétaire général et chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 janvier 2010 dans laquelle il demande que le Commissaire de la Commission de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, S. E. M. Ramtane Lamamra, soit invité à participer au débat conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lamamra.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamamra à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 6 janvier 2010 dans laquelle il demande que l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes, S. E. M. Yahya Mahmassani, soit invité à participer au débat conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/684, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Ould Abdallah, de M. Lamamra et de M. Mahmassani. Je donne maintenant la parole à M. Ould Abdallah.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer mes sincères condoléances à toutes les victimes du terrible séisme qui a frappé Haïti. Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de le faire.

À propos de la Somalie, des faits nouveaux survenus aux plans régional et international, qui ont fait l'objet d'une large publicité, ont jeté une lumière nouvelle et plus intense sur le pays. La crise, qui est devenue plus que jamais un défi difficile, ne peut plus être ignorée. En effet, le conflit n'est plus local, ni même régional. Il est mondial. Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6173), le Gouvernement somalien a fait des progrès considérables, en dépit des attaques armées répétées lancées par des extrémistes financées de l'extérieur visant à le renverser.

Parmi les réalisations du Gouvernement, on peut citer le fait qu'il a pu s'installer dans la capitale, l'élaboration d'un budget pour la première fois depuis

des années, la présentation de ses priorités et plans à la communauté internationale, le recrutement et la formation des forces de sécurité, et, enfin, le maintien de sa légitimité politique face à des groupes violents et extrémistes. En même temps, le Gouvernement est resté ouvert à tous les Somaliens qui sont prêts au dialogue et à la réconciliation. L'Organisation des Nations Unies appuie pleinement cette approche pacifique, qui permet déjà de réaliser des progrès sur le terrain avec certains groupes somaliens patriotiques.

La situation en Somalie ne va pas changer du jour au lendemain, après des années de conflit. Cependant, nous sommes en train d'évoluer d'une situation d'État en faillite à une situation d'État fragile. Il s'agit d'un progrès. Afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage et ne déborde sur la région et au-delà, nous devrions combler les lacunes. La communauté internationale a toujours de bonnes cartes en main en Somalie. Elle devrait les utiliser à bon escient. Cela lui permettrait de relever deux défis majeurs.

Le premier est l'absence d'un engagement concret et d'une politique internationale décidée à l'égard de la Somalie et de ses dirigeants actuels. Les hésitations continues et l'absence d'actions concrètes ont encouragé les extrémistes et, en même temps, affaibli le Gouvernement, qui est souvent attaqué par des groupes extrémistes qui bénéficient d'un appui vigoureux. Ces groupes ne cachent pas que leur action a une portée mondiale, et que la Somalie est un point d'entrée facile et commode.

À cet égard il faut comprendre que parmi les extrémistes qui sont responsables des actes de violence, il y a beaucoup d'étrangers, qui non seulement visent à renverser le Gouvernement par la force, mais aussi à s'opposer à la mise en place d'une quelconque autorité. Leur objectif ultime est de maintenir un état permanent d'anarchie ou de créer un État militant. Leurs ambitions vont bien au-delà de Mogadiscio et de la Somalie. Aucun de ces objectifs, l'anarchie ou un régime militant, ne reflète les souhaits du peuple somalien, qui souhaite simplement, comme tous les peuples, vivre en paix et avoir un gouvernement qui le protège et fournit les services nécessaires.

Par ailleurs, les objectifs des extrémistes constituent une menace réelle pour les pays voisins, La région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et au-delà. En fait, une évaluation approfondie de la situation démontre ce que nous savons déjà : depuis longtemps, la Somalie

représente une menace, non seulement pour elle-même, mais aussi pour le monde entier, et la piraterie en est seulement le rappel coûteux le plus récent. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que les extrémistes sont profondément convaincus que la crise en Somalie n'est pas importante pour l'ensemble de la communauté internationale. Ce manque d'engagement apparent les incite à poursuivre la lutte. En conséquence, les limites ont été franchies relativement aux menaces contre la sécurité de nombreux pays en Afrique et ailleurs, y compris certains pays qui siègent au Conseil, mettant ainsi au jour leurs vulnérabilités.

Le deuxième défi est qu'en dépit d'un large consensus dont l'appui au Gouvernement jouit au sein de la communauté internationale, cet appui n'a pas encore été concrétisé par l'assistance matérielle nécessaire. Par exemple, à la Conférence des donateurs de Bruxelles sur la Somalie, qui s'est tenue en avril 2009, sous la présidence du Secrétaire général des contributions d'un montant de 213 millions de dollars ont été annoncées. Cependant, les montants décaissés sont tellement insignifiants qu'ils n'ont pas pu produire les effets escomptés. En réalité, depuis sa mise en place, le Gouvernement a fonctionné grâce à des ressources extérieures limitées. Les seules contributions financières directes ont été faites par un petit groupe de pays engagés, par le biais d'un mécanisme géré par une société internationale d'audit bien connue. Un autre Gouvernement donateur a utilisé un moyen novateur : des versements directs par la Banque centrale de la Somalie.

Ces 10 à 15 dernières années, la communauté internationale a dépensé plus de 8 milliards de dollars, pour diverses formes d'assistance accordée à la Somalie. Même s'il s'agit d'une somme énorme, elle a été utilisée principalement pour traiter les symptômes de la crise, et a peut-être aggravé la situation générale. Au même moment, le Gouvernement manque de ressources nécessaires pour remplir les conditions de base dont il a besoin pour fonctionner, comme le paiement régulier des salaires, y compris ceux des membres du Parlement et des forces de sécurité. En revanche, les opposants au Gouvernement et leurs alliés extrémistes reçoivent un appui financier illimité et non contrôlé.

La crise en Somalie persiste depuis presque 20 ans. Les conditions ne seront jamais parfaites pour une intervention optimale. Pour cette raison, nous ne pouvons pas maintenir le statu quo, en attendant que les conditions deviennent parfaites. Nous devons

commencer quelque part. L'Accord de Djibouti fournit à la communauté internationale un point d'entrée pratique, et le Gouvernement est l'organe par lequel doivent passer les ressources fournies par la communauté internationale.

Pour contribuer au débat du Conseil, je voudrais proposer les recommandations suivantes au titre de mesures cruciales pour l'amélioration de la situation en Somalie.

Premièrement, la communauté internationale doit abandonner les pratiques du passé, qui consistent en des efforts non coordonnés et des initiatives diplomatiques individuelles, y compris l'organisation de conférences et de réunions de réconciliation successives. Il faut appuyer une politique visant un objectif commun. À cet égard, l'Accord de Djibouti devrait rester le moyen par lequel les efforts conjoints des Somaliens et de leurs partenaires internationaux pourront progresser.

La deuxième recommandation est d'appuyer pleinement le Gouvernement. Le Conseil de sécurité devrait envoyer un message fort et clair aux extrémistes en renforçant le Gouvernement de façon concrète. Le Gouvernement a besoin d'assistance pour qu'il soit progressivement en mesure de fournir des services à la population de façon plus efficace et devienne un partenaire plus fiable de la communauté internationale. Spécifiquement, la communauté internationale devrait fournir plus d'assistance morale, diplomatique et financière. Un retard d'assistance est un déni d'assistance. Compte tenu de la gravité croissante du danger, on ne peut plus se permettre d'hésiter.

Troisièmement, travailler plus étroitement avec l'organisation sous-régionale IGAD et l'Union africaine, de concert avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, est devenu impératif. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) mérite de toute urgence un appui par l'augmentation des indemnités allouées aux contingents en portant leur barème à celui appliqué au niveau international, leur versement dans les délais prévus, et l'achat du matériel essentiel. Cela non seulement est juste et devrait remonter le moral des troupes sur le terrain, mais montrera aussi le véritable intérêt que porte la communauté internationale aux fournisseurs potentiels de contingents.

La quatrième recommandation est que le Conseil devrait s'attaquer avec fermeté au rôle joué par les fauteurs de troubles. Il devrait encourager ou exhorter

ceux-ci, qu'ils soient internes ou externes, à cesser d'appuyer la violence. Un message clair et efficace, étayé par une action concrète, montrerait que ceux qui financent l'extrémisme – faisant souffrir des civils innocents et violant le droit international par des moyens comprenant le recrutement généralisé d'enfants soldats, menaçant ainsi la paix et la stabilité de l'ensemble de la région – ne jouiront plus de l'impunité. La protection des civils est une obligation depuis longtemps ignorée en Somalie.

La dernière recommandation que je voudrais formuler est de faire en sorte que toutes ces recommandations soient appliquées de manière plus efficace, une fois que les organes de l'ONU présents en Somalie agiront, à l'instar d'autres missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies, de façon harmonieuse et intégrée. La résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité a traité cette question. Je pense que les dirigeants du Secrétariat veilleront à ce que cela soit mis en œuvre dans les prochaines semaines. Dans le même temps, le transfert de l'ONU et de la communauté internationale de Nairobi à Mogadiscio devrait s'accélérer. Pour aider les Somaliens, en particulier les victimes, nous devons être avec eux sur le terrain.

Je suis conscient que le Conseil de sécurité doit traiter de nombreuses questions importantes. La Somalie n'est qu'une d'entre elles. Toutefois, le fait de ne pas intervenir concrètement pour rétablir la stabilité dans ce pays menace déjà l'efficacité de l'action de la communauté internationale, sans oublier que cela coûte énormément en ressources. Si l'on n'agit pas tout de suite de manière décisive, ce coût de fera qu'augmenter terriblement.

Le Président (parle en chinois) : Je remercie M. Ould Abdallah de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ramtane Lamamra.

M. Lamamra : À présent que les effets du séisme qui a durement frappé Haïti commencent à être cernés dans leur tragique ampleur et que se confirment des pertes considérables en vies humaines, je tiens une nouvelle fois à exprimer une nouvelle fois, au nom de l'Union africaine, nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement haïtiens, ainsi qu'aux familles et proches des disparus, auxquels nous tenons à témoigner toute notre sympathie. Nos pensées émues vont à nos collègues, aux dirigeants, aux membres, aux partenaires et même aux visiteurs de la Mission des

Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, dont la situation n'est toujours pas déterminée, et nous souhaitons assurer leurs proches de notre pleine solidarité.

Au nom de l'Union africaine (UA), je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir programmé si opportunément cette séance sur la Somalie tout au début de l'année. Je remercie également le Secrétaire général de l'ONU de son rapport (S/2009/684), ainsi que son Représentant spécial, M. Ahmedou Ould Abdallah, tant pour ses observations introductives particulièrement lucides et utiles que pour sa persévérance méritoire dans l'accomplissement de sa mission. Je voudrais aussi exprimer mon appréciation au Représentant permanent de la Somalie et à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes et les assurer de notre coopération continue, tout en les remerciant par anticipation des informations utiles qu'ils pourront porter à la connaissance du Conseil sur les évolutions intervenant en Somalie.

L'année 2009 a été particulièrement difficile pour la Somalie, mais elle a été différente de tant de ses devancières, dans la mesure où les épreuves cruelles et les problèmes complexes ont pu être pris en charge en tant que défis majeurs qui sont porteurs de possibilités. Les ennemis de la paix et de réconciliation, de l'intérieur et de l'extérieur du pays, ont redoublé d'agressivité et de cruauté, avec la sourde détermination d'anéantir les résultats du processus de Djibouti et, au-delà, de faire de la Somalie un abcès de fixation régional et un point d'appui de la piraterie maritime et du terrorisme international.

L'affiliation des groupes armés somaliens, notamment le mouvement Al-Shabaab, à l'« Internationale » terroriste djihadiste s'est affirmée et confirmée à travers des déclarations publiques d'allégeance à Al-Qaïda, à travers l'afflux de combattants étrangers en Somalie, et à travers l'introduction de modes opératoires typiques, jusque là inusités dans le pays. Un accroissement quantitatif sensible de la capacité de nuisance des groupes insurgés a été ainsi enregistré, qui s'est traduit par la multiplication d'actes terroristes meurtriers et par une expansion territoriale encore insuffisamment contenue. L'un des effets des actes spectaculaires des groupes insurgés qu'amplifient leur propre propagande et leurs relais est cette perception de la situation en Somalie

comme étant structurellement explosive, précaire et incertaine.

En vérité, l'année écoulée a vu s'enclencher en Somalie une dynamique, certes laborieuse, mais réelle de renaissance de l'État somalien, qui a été portée par des institutions transitoires pluralistes et inclusives, par l'élargissement des bases du Gouvernement du Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed et par un fonctionnement des structures gouvernementales tendant vers la bonne gouvernance, tandis que des services publics vitaux tels que des forces nationales de police et de sécurité se mettent progressivement et effectivement en place. La légitimité et la crédibilité des institutions fédérales de transition actuelles ont cimenté une large unité de la communauté internationale en leur faveur, dans la clarté des enjeux, des objectifs, des attentes et des anticipations.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui a consenti en 2009 des sacrifices humains deux fois supérieurs à ses pertes durant le reste de son existence, a gagné en effectifs, en capacités et en expérience. L'AMISOM est aujourd'hui animée d'un sens élevé de ses responsabilités et par le souci d'accomplir une œuvre de paix que l'Afrique conduit au nom de toute la communauté internationale, et avec le soutien de cette dernière. C'est le lieu pour moi de réitérer au Burundi et à l'Ouganda l'hommage qui leur est dû pour leur contribution décisive à cette mission.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a renouvelé, ce 8 janvier, pour 12 mois le mandat de l'AMISOM et il escompte l'appui du Conseil de sécurité à cette décision. Il a exprimé son appréciation pour le soutien logistique important fourni par l'ONU à l'AMISOM ainsi que pour les résultats encourageants de la conférence d'annonces de contributions tenue à Bruxelles. Le Conseil de paix et de sécurité s'est félicité de l'adoption de la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité et a appelé à son application effective, tout en exhortant le Conseil de sécurité à réagir positivement à sa demande tendant à l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et d'un contrôle des ports pour priver les insurgés somaliens et leurs alliés du bénéfice des espaces aérien et maritime du pays. Le Conseil de paix et de sécurité a aussi exprimé sa préoccupation devant la persistance de la piraterie et le phénomène du paiement des rançons qui alimente la criminalité, le terrorisme et l'extrémisme.

Sur la base de toutes ces considérations, le Conseil de paix et de sécurité a

« réitéré son appel au Conseil de sécurité de l'ONU à l'effet de prendre les mesures nécessaires afin que l'ONU joue un rôle à la mesure de la gravité et de la complexité de la situation sur le terrain, y compris à travers la transformation de l'AMISOM en opération de maintien de la paix de l'ONU et la mise en place de tous autres arrangements juridiques, budgétaires, logistiques et opérationnels qui pourraient rehausser de manière décisive l'effectivité de l'action de la communauté internationale en Somalie ».

À l'évidence, la Somalie et la communauté internationale disposent d'acquis importants sur lesquels il est souhaitable et possible de fonder une vision stratégique audacieuse de la sortie de crise en Somalie, d'ici à la fin de la période transitoire qui se profile à l'horizon proche d'octobre 2011. Avec la volonté politique nécessaire, des progrès déterminants peuvent être réalisés dans une entreprise soutenue de « somalisation » effective de la sécurité nationale du pays et d'exercice par l'État somalien des autres fonctions régaliennes.

Simultanément, l'assistance humanitaire, la réalisation de projets à impact rapide et le lancement d'activités de développement génératrices d'emplois doivent s'inscrire dans la cohérence d'ensemble d'une action multidimensionnelle mobilisant les énergies de tous, afin que la Somalie ne demeure pas une menace pour son propre peuple, pour sa région, pour l'Afrique et pour le monde. La Somalie doit cesser d'être vue sous le prisme des traumatismes des expériences passées. La Somalie doit plutôt être vigoureusement accompagnée dans la mise en place des leviers d'un redressement qui sera salubre pour elle-même et pour la communauté internationale dans son ensemble.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lamamra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mahmassani.

M. Mahmassani (*parle en arabe*) : Je voudrais renouveler ici les condoléances de la Ligue des États arabes aux familles des victimes du séisme en Haïti. Nous voudrions aussi vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de prendre part à cette importante séance. Je remercie également M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire

général, et M. Ramtane Lamamra de leurs exposés. Nous leur réaffirmons toute notre solidarité.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et leur souhaiter plein succès.

La question somalienne est devenue le principal défi à la paix et à la sécurité dans la corne de l'Afrique. La crise sécuritaire et humanitaire qui s'aggrave en Somalie est l'une des pires qu'ait jamais connues l'Afrique, ainsi que l'a déjà affirmé le Secrétaire général dans plusieurs rapports. La persistance du conflit entre les différentes parties en Somalie et l'incapacité de la communauté internationale d'y mettre fin ne pourront conduire qu'à une détérioration de la situation, ce qui aura de graves répercussions pour les pays de la région et sur la paix et la sécurité internationales.

Dix-sept années d'expérience régionale et internationale montrent que la solution politique tant attendue à la crise somalienne doit reposer sur un consensus national. Telle est la clef de la solution. Le cadre des efforts pour y parvenir a été défini par le processus de Djibouti. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) peut, quant à elle, préserver ce cadre, mais pour cela elle a besoin de tout l'appui dont elle peut bénéficier. Le dialogue entre les différentes parties au conflit, sans qu'aucune ne soit exclue ou marginalisée, doit se poursuivre sur la base des accords conclus ces dernières années avec l'appui des organisations internationales et régionales concernées, exception faite de ceux qui ont choisi la voie de la violence.

La Ligue des États arabes appuie l'AMISOM et condamne fermement toutes les opérations militaires qui la prennent pour cible. La Ligue des États arabes continuera d'appeler les États Membres et tous les groupes régionaux à prendre part à cette mission et à contribuer à son déploiement intégral. Nous continuerons également d'exhorter les États Membres à apporter leur appui financier et logistique à ce déploiement. Le Conseil de sécurité doit impérativement renouveler le mandat de l'AMISOM s'il veut protéger les institutions somaliennes légitimes. Il doit aussi prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer l'AMISOM et son déploiement.

La situation humanitaire désastreuse s'aggrave de jour en jour. C'est une véritable catastrophe humanitaire qui se profile en Somalie. Il nous faut impérativement réagir et fournir immédiatement une aide internationale et régionale, et ce en renforçant la

coopération entre les différentes agences humanitaires internationales et régionales, lesquelles doivent coordonner la fourniture de cette aide et veiller à son bon acheminement.

La détérioration de la situation en matière de sécurité à l'intérieur du territoire somalien est à l'origine du chaos qui règne au large des côtes. La piraterie au large de la Somalie s'est intensifiée et elle représente désormais une véritable menace à la sécurité et à la sûreté maritimes dans cette zone stratégique. Parallèlement aux efforts internationaux qui sont déployés actuellement pour éliminer la piraterie au large des côtes somaliennes, la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doit prendre les mesures nécessaires pour régler la crise somalienne, en s'attaquant à la racine et aux causes profondes du problème. Cela signifie qu'il faut consolider les institutions de l'État et aider les différentes parties à mettre fin à leurs désaccords dans l'intérêt de la paix et la stabilité du pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Mahmassani de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de me permettre de participer au débat sur la Somalie organisé aujourd'hui. Je voudrais également vous féliciter de votre accession à la Présidence du Conseil durant ce mois. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général ainsi que les gouvernements, organisations et personnes qui ont appuyé les efforts de la Somalie pour promouvoir la paix, la stabilité, la réconciliation, l'assistance humanitaire, les droits de l'homme, l'unité, l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale.

À cet égard, je voudrais remercier personnellement M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, qui a dressé dans son exposé la liste des problèmes que la Somalie rencontre mieux que je ne pourrais le faire. Il se trouve en effet sur le terrain. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies va désormais lui permettre d'installer son bureau en Somalie, et non ailleurs, et qu'il en ira de même de tous les bureaux de pays des Nations Unies situés actuellement à Nairobi.

Je voudrais aussi remercier le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra,

pour son exposé et son appui. Par son intermédiaire, je voudrais aussi adresser mes remerciements à l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ainsi que les pays fournisseurs de contingents en Somalie qui, comme il l'a souligné, ont payé un lourd tribut.

Je voudrais remercier également l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes pour son exposé et son appui.

Je voudrais à présent aborder plusieurs points figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/684), soulignés par le Représentant spécial du Secrétaire général dans son exposé.

Notre priorité première est clairement la sécurité. Sans garantie de la sécurité pour tous, il est difficile d'envisager comment des progrès importants pourraient être réalisés dans des domaines tels que le développement économique, l'emploi, la paix et la stabilité. Nous estimons en outre que les mesures suivantes permettraient d'atteindre cet objectif, mentionnées d'ailleurs par le Représentant spécial. Il faudrait tout d'abord doter des capacités nécessaires la Force de sécurité nationale somalienne, y compris l'armée, la police, la garde côtière et les services judiciaire et pénitentiaire. Deuxièmement, il faut renforcer de manière adéquate la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à tous les niveaux, afin qu'elle contribue à l'action globale de l'Organisation des Nations Unies. Troisièmement, il faut déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies appropriée qui intégrerait l'AMISOM, dans les délais voulus qui seront, nous l'espérons, brefs.

À cet égard, nous voulons souligner que, selon nous, la seule façon d'améliorer considérablement et rapidement la situation en matière de sécurité est de donner aux forces de sécurité somaliennes les moyens nécessaires pour maîtriser les insurgés les plus violents et permettre au Gouvernement d'étendre le plus possible son autorité, si les négociations de paix se soldaient par un échec. Cela s'avère nécessaire car au cours des deux dernières décennies, la scène politique en Somalie a été marquée par l'anarchie et l'impasse, aucune des parties en présence n'étant en mesure de s'imposer clairement, de façon crédible et définitive. Dans le contexte que je viens de décrire, nous considérons qu'il est possible de mettre fin aux souffrances atroces du peuple somalien en créant une force de sécurité nationale solide, formée et bien équipée.

Ensuite, s'agissant de la mobilisation des ressources, les membres du Conseil ont certainement noté que, dans le dernier rapport, il est fait mention à plusieurs reprises de l'insuffisance des progrès réalisés dans plusieurs domaines, dont la sécurité, en raison de l'absence de ressources ou de retards dans le dégagement des fonds. Le Conseil notera également qu'à ce jour, le Gouvernement n'a reçu qu'une très faible partie des annonces de contributions faites à la conférence de Bruxelles en avril 2009. Nous demandons donc aux États Membres d'acheminer au plus vite les fonds promis au Gouvernement fédéral de transition.

À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de l'ONU et les organisations des Nations Unies concernées pour les efforts déployés afin de mobiliser des ressources pour la Somalie. Concernant l'obligation de rendre des comptes et la transparence relatives aux fonds versés directement au compte du Gouvernement fédéral de transition, la société de services comptables PricewaterhouseCoopers a été retenue par le Gouvernement pour contrôler toutes les dépenses engagées sur les ressources reçues de l'étranger.

L'assistance humanitaire est un élément essentiel et très important. Nous partageons totalement la vive préoccupation du Secrétaire général face à la baisse considérable du volume des fonds dégagés pour l'aide humanitaire en 2009 et aux retards dans la fourniture du matériel indispensable. De son côté, le Gouvernement fédéral de transition met tout en œuvre pour protéger et accélérer l'acheminement et l'accès aux populations. Nous devons encore une fois souligner qu'il existe un lien réel entre l'assistance humanitaire et la sécurité. Nous croyons que l'amélioration de la situation en matière de sécurité est essentielle pour faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire aux populations qui en ont besoin.

Sur le problème de la piraterie, le Conseil sait que nous appuyons le rapport du Secrétaire général sur la piraterie (S/2009/590). Nous réaffirmons que la piraterie est seulement un symptôme de la situation générale en matière de sécurité en Somalie. C'est pourquoi la lutte contre la piraterie exige de résoudre la situation générale en matière de sécurité sur terre. À cette fin, le Gouvernement a déjà formé 1 000 gardes-côtes mais ils ne sont malheureusement pas dotés de l'équipement de base nécessaire pour être déployés dans les zones touchées et où ils seraient le plus utiles pour lutter contre la piraterie.

Comme nous l'avons indiqué dans le cas de l'assistance humanitaire, le meilleur moyen d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme est de renforcer la sécurité. Malheureusement, tout conflit à travers le monde donne lieu à des violences et à des violations des droits de l'homme. Le Gouvernement fédéral de transition est déterminé à respecter les droits de l'homme. Nous défendons la valeur de la vie humaine et la dignité. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral de transition a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'ancien Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies a signé, au nom du Gouvernement, la Convention en 2004. Le Parlement devrait la ratifier prochainement.

En ce qui concerne la réconciliation et l'édification de la paix, le Gouvernement fédéral de transition œuvre activement au processus de réconciliation et à la réalisation du processus de Djibouti. Des progrès ont déjà été réalisés, mais bien plus reste à faire. Malheureusement, certains éléments violents de l'opposition ne veulent rien avoir à faire avec la réconciliation et ne veulent pas d'un règlement pacifique de ces questions. Ils ne sont intéressés que par la lutte armée afin de repousser ou d'éliminer tous ceux qui sont en désaccord avec leur interprétation de l'Islam, des valeurs, des objectifs et des intérêts nationaux. Néanmoins, le Gouvernement fédéral de transition continuera de tendre la main à tous les acteurs dans le but de rétablir la paix.

Il convient toutefois de relever le fait que le Gouvernement fédéral de transition est également obligé de faire de son mieux pour repousser et combattre la violence armée tout en condamnant les actes terroristes et le recours à la violence à des fins politiques. Il convient également de noter qu'à une réunion du Groupe de contact international pour la Somalie organisée par l'Organisation de la Conférence islamique à Djedda (Arabie saoudite) le 17 décembre 2009, le Gouvernement fédéral de transition a présenté sa stratégie pour 2010 dans les domaines suivants : premièrement, la réconciliation et le dialogue; deuxièmement, la sécurité; troisièmement, la tenue d'une conférence internationale sur le relèvement et la reconstruction; et quatrièmement, la création de mécanismes de coordination et de coopération entre le Gouvernement fédéral de transition, ses voisins et la communauté internationale.

Je vais terminer mon intervention par quelques remarques relatives à l'approche graduelle en trois phases énoncée dans le rapport du Secrétaire général d'avril 2009. Cette approche, si elle avait été mise en œuvre beaucoup plus tôt, aurait peut-être pu être utile. Cependant, à ce jour, et étant donné la terrible situation de la Somalie, en particulier la situation humanitaire qui prévaut depuis 20 ans, nous estimons que cette approche pourrait s'avérer inadaptée, et c'est un euphémisme. La solution fragmentaire proposée ne semble pas être à la mesure de la gravité de la situation. Ce dont nous avons véritablement besoin n'est pas une présence édulcorée. Nous estimons que la réalité et la gravité de la situation actuelle exigent une présence beaucoup plus importante. Lorsque l'on est atteint d'une grave maladie qui dure depuis si longtemps, le recours à une dose massive de médicaments, ou au moins à une forte dose, est peut-être la mesure qui s'impose. Je suis médecin de profession, c'est donc l'exemple qui me vient naturellement.

Enfin, nous appuyons la demande faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité tendant à ce que soit renouvelé le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour l'exercice biennal 2010-2011, et nous appuyons également le

renouvellement du mandat de l'AMISOM pour une nouvelle période de 12 mois.

Je me dois à présent, au nom de mon gouvernement, de faire part de notre gratitude et de nos remerciements à S. E. le Représentant spécial du Secrétaire général et à l'équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie pour les efforts inlassables qu'ils déploient. Nous leurs souhaitons à tous une bonne année couronnée de succès.

Je voudrais également me joindre aux orateurs précédents pour présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple haïtiens et leur faire part de notre solidarité, en particulier aux familles qui ont été le plus durement touchées.

Je tiens enfin à remercier le Conseil de sécurité de rester saisi du dossier de la Somalie, et je l'engage à prendre des mesures urgentes.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 55.